

Procédure et critères de sélection des offres techniques et financières

1. Le comité technique

Un comité technique sera mis en place pour procéder à l'ouverture des offres et à l'analyse des dossiers. Ce comité est composé d'un représentant du département MEAL, d'un représentant des finances, la coordonnatrice du projet et d'un représentant de supply chain qui en est le président.

2. Les propositions techniques

Les propositions ne respectant pas les critères essentiels seront rejetées et ne feront pas l'objet d'analyse. Les propositions techniques retenues après l'ouverture des plis seront évaluées par les représentants MEAL et programme ou projet selon le processus de sélection de la qualité et du coût sur la base de leur conformité aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation suivant :

- Expériences et connaissance de la localité : 20 points
- Méthodologie et plan de travail : 20 points
- Cohérence de l'équipe technique : 10 points
- Capacité logistique : 05 points
- Capacité de planification et de Gestion : 10 points

Chaque proposition conforme se verra attribuer un score technique (St). Une proposition sera rejetée à ce stade si elle ne satisfait pas à des aspects importants des termes de référence, ou n'atteint pas le score technique minimum de 75% .

3. Les propositions financières

Les propositions financières seront analysées automatiquement selon les critères ci-dessous intégrés dans une application Excel en présence de tous les membres du comité technique. La proposition financière la moins disante¹ (Fm) recevra un score financier (Sf) de 100 points. Les scores financiers (Sf) des autres Propositions financières seront calculés de la manière suivante : $Sf = 100 \times Fm/F$

Sf étant le score financier, Fm la proposition la moins disante et F le montant de la proposition financière considérée.

4. Sélection des offres

Les propositions seront ensuite classées en fonction de leurs scores technique (St) et financier (Sf) combinés après introduction de pondérations (T= 0,65 étant le poids attribué à la Proposition technique et P =0,35 le poids accordé à la Proposition financière), ainsi le calcul de la note globale doit être effectué en appliquant les coefficients de pondération formule la suivante : $SG = (ST.65\%) + (SF.35\%)$.

¹ Au cas où toutes les propositions financières sont supérieures au budget de l'étude (Fb), c'est le budget de l'étude qui sera considérée comme la benchmark (proposition moins disante).

Les propositions seront alors classées dans l'ordre croissant selon les notes SG obtenus. Dans le cas où toutes les propositions financières sont au-dessus du budget de l'étude. Une négociation sera engagée avec les fournisseurs dans l'ordre décroissant.

Annexe : Critère d'analyse technique des dossiers.

	Critères et échelles	notation
1. EXPERIENCES		Noté sur 20
1.1	Expérience dans le domaine de la protection et des droits de l'enfance (rapports d'activités des 2 dernières années)	0 à 10
1.2	Connaissance de la localité	0 à 10
2. METHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL		Noté sur 20
2.1	Stratégie d'intervention (cohérence de l'intervention)	0 à 10
2.2	Description de la population à l'étude et de l'échantillonnage	0 à 10
3. COHERENCE DE L'EQUIPE		Noté sur 10
3.1	Un spécialiste en Protection de l'enfance	0 à 3
3.2	Un chargé du suivi et évaluation	0 à 3
3.3	Des animateurs ou relais communautaires	0 à 3
3.4	Un psychologue	0 à 3
4. CAPACITE		Noté sur 5
4.1	Equipement de bureau et matériels informatiques	0 à 2,5
4.2	Moyen Logistique	0 à 2,5
5. CAPACITE DE PLANIFICATION ET DE GESTION		Noté sur 10
5.1	Plans d'actions de 2017-2019	0 à 5
5.2	Rapports d'activité et financiers de 2017-2019	0 à 5
TOTAL notation technique		(Noté sur 65)